



Commune de CAMARET-SUR-MER

Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé

ACTE D ENGAGEMENT

OBJET: Aménagement dans bâtiment existant d'un local à usage de gare maritime sur le terre-plein du quai pêche à Camaret sur Mer

Le Maître d'ouvrage : Monsieur le Maire de CAMARET-SUR-MER

Place d'Estienne d'Orves, 29570 Camaret sur Mer. Tel 02.98.27.94.22 / Fax 02.98.27.87.19

Messagerie : dgsmairie@camaretsurmer.fr

Comptable assignataire des paiements : Monsieur le Trésorier de CROZON

Le candidat :

a) agissant en mon nom personnel et domicilié :

b) agissant au nom et pour le compte de la Société :

Ayant son siège social à :

Téléphone :Fax

Messagerie électronique du correspondant :@.....

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :

- Code d'activité économique principale (APE) :

- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés :

Références bancaires - compte ouvert en Euros. n°

S'engage, sans réserve, pour réaliser mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier cité au paragraphe n°1 du présent document.

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'exercice d'une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur le chantier d'aménagement dans un bâtiment existant d'un local à usage de gare maritime sur le terre-plein du quai pêche – quai Téphany- à Camaret sur Mer, conformément à la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et de son décret d'application n° 94-1159 du 26 décembre 1994 modifié par le décret n° 2003.68 du 24 janvier 2003.

2. Procédure de passation du contrat

Le présent marché est passé en application de l'article 28 (procédure adaptée) du Code des Marchés Publics.

3. Catégorie de la mission : La coordination devra être conforme aux stipulations de l'article L 235-3 de la Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et aux articles R 238-16 à 2328-19 du Décret n° 94-1159 du 26 décembre 1994. L'opération est classée en **2^{ème} catégorie**.

4. Montant de la mission/ L'évaluation de la mission telle qu'elle résulte du détail estimatif, est :

Montant hors TVA :		€
TVA au taux de	%, soit :	€
Montant TVA incluse :		€
Arrêté en lettre à :	_____	

5. Délais et date de début d'exécution des prestations : Le présent marché entrera en vigueur à compter de son acceptation par le pouvoir adjudicateur. La durée du chantier de travaux est estimée à 5/6 mois (entre décembre 2016 et avril 2017) y compris le mois de préparation et se terminera à la remise du D.I.U.O. La mission de conception débute en février 2016 et comporte la phase permis de construire qui peut prendre 6 mois (E.R.P.)

6. Sous-traitance : Le coordonnateur SPS peut sous-traiter l'exécution de certaines parties de sa mission, sous réserve de l'acceptation du sous-traitant par le Maître d'Ouvrage. Aux fins d'acceptation, il devra fournir toutes attestations concernant le niveau de compétence du technicien qui assurera la mission de coordination.

7. Sont annexés au présent marché, par ordre de priorité, les documents suivants

- Cahier des charges pour la coordination en matière de sécurité et santé des travailleurs,
- Cadre de décomposition du prix à compléter

8. Conditions de paiement - rémunération

Les prix sont fermes. Aucune avance forfaitaire ne sera versée.

Le délai de mandatement des acomptes et du solde est fixé à 30 jours. Des acomptes seront versés mensuellement suivant les dépenses réalisées, sur la base du devis estimatif.

9. Différends et litiges : Le tribunal administratif de Rennes est compétent en cas de litiges.

A, le

Le Coordonnateur S.P.S.

Nom, Prénom de la personne habilitée à engager l'entreprise

Cachet

Accepté par le pouvoir adjudicateur,

A Camaret sur Mer, le

Le Maire

François Sénéchal